



# Trame Verte et Bleue et Pollinisateurs en Nouvelle-Aquitaine

**Profils** : Association, Collectivité territoriale et établissement public

**Thématiques** : Environnement et énergie, Patrimoine naturel

Aide aux travaux de préservation des continuités écologiques et à la sensibilisation sur la trame verte et bleue.

## Échéances

- **Date limite d'envoi des pré-projets** : 30 juin 2017
- **Sélection des pré-projets** : du 3 juillet au 10 juillet 2017
- **Date limite de dépôt des dossiers pré-sélectionnés** : 1<sup>er</sup> septembre 2017
- **Décisions d'attribution des aides** : Commission Permanente du 20 novembre 2017

## Objectifs

- Préserver et restaurer les continuités écologiques,
- enrayer le déclin avéré des insectes pollinisateurs,
- favoriser l'appropriation et la compréhension des enjeux de la TVB,
- encourager la mobilisation citoyenne pour **susciter l'envie d'agir pour la biodiversité.**

## Bénéficiaires

- Collectivités et EPCI (à l'exclusion des agglomérations, de la métropole et des syndicats mixtes des Parcs Naturels Régionaux),
- Associations et syndicats de rivière, s'appuyant sur un partenariat avec une ou plusieurs collectivités.

## Modalités

- Démontrer la cohérence du projet avec la priorité régionale de protection des insectes pollinisateurs.
- Privilégier l'échelle intercommunale.
- Intégrer des actions dans les deux volets A et B.

- Associer les acteurs du territoire par la concertation ou la participation.
- Taux d'intervention régional maximal : 60 %.

Sont éligibles les actions suivantes :

## A. Volet opérationnel

**Actions opérationnelles visant à identifier, préserver, restaurer et créer des continuités écologiques**

- **Exemples d'actions éligibles** : plantation d'arbres et d'arbustes faisant la liaison avec des zones boisées ou d'autres milieux, plantations composées d'essences champêtres ou fruitières favorables aux pollinisateurs, restauration de murets, réouverture d'un milieu (fauche avec exportation), préservation ou restauration de zones humides, création/restauration de mares pour renforcer ou créer un réseau, réalisation d'aménagements favorables au déplacement de la faune ...

## B. Volet sensibilisation/participation

**Actions de sensibilisation, d'animation et/ou de formations adaptées au public ciblé.**

- **Exemples d'actions éligibles** : chantiers participatifs de plantations, d'inventaires, animations, concertation, formation des élus ou des agents territoriaux, ...

**Valorisation des continuités écologiques existantes ou des travaux réalisés.**

- **Exemples d'actions éligibles** : sentier d'interprétation, création ou remise en état de nouveaux aménagements (caillebotis, cheminement, panneaux d'interprétation, autres supports tels qu'expositions, films, affiches,...).

Les projets pourront également être orientés vers les crédits européens FEDER si les programmes opérationnels le permettent.

Plus d'informations sur la Trame Verte et Bleue en Nouvelle-Aquitaine sur [tvb-nouvelle-aquitaine.fr](http://tvb-nouvelle-aquitaine.fr)

## Contact

biodiversite@nouvelle-aquitaine.fr

**Direction de l'Environnement :**

- Site de Limoges : Isabelle CHAMBODUT 05 55 45 00 62
- Site de Poitiers : Christelle BROCHARD 05 49 38 47 41
- Site de Bordeaux : Guillemette HUSSON 05 56 56 19 51